

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2025-082

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-José GARCIA ; Mme Martine BIARD ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; M. Émile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Nicole BRIAND ; M. Damien CADE ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe).

Membres absents : M. Damien JACQUEMONT ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 31

OBJET **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026 – RENATURATION D'UNE PLACE COMMUNALE**

La Ville d'Écully s'engage activement dans la préservation et la valorisation de la biodiversité sur son territoire. La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), créée en 2016, a pour objectif d'apporter un soutien aux Communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251218-DELIB_2025-082-DE
Date de télétransmission : 06/01/2026
Date de réception préfecture : 06/01/2026

Pour être éligibles à la DSIL, les demandes de subventions doivent s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité du quotidien et d'infrastructures en faveur de la construction de logements ou du désenclavement ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des équipements scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitant.

Le projet d'aménagement de la Place du Marché, consistant en la désimperméabilisation partielle de l'espace et la création d'un lieu de fraîcheur ombragé et attractif, s'inscrit pleinement dans la première thématique éligible à la DSIL, au titre des actions visant à l'amélioration du cadre de vie et à l'adaptation des espaces publics au changement climatique.

Ce projet répond à l'évolution récente de la fréquentation de cet espace central, renforcée par la valorisation d'un bâtiment communal voisin. L'intervention proposée vise à transformer la Place du Marché en un lieu plus convivial, apaisé et résilient, en limitant les surfaces imperméabilisées, en apportant davantage d'ombre, et en créant des dispositifs ludiques de fraîcheur adaptés aux usages quotidiens des habitants.

L'étude préalable est d'ores et déjà réalisée et confirme la faisabilité du projet, dont le montant prévisionnel s'élève à 110 000 € HT, soit 132 000 € TTC.

	Montant (€)
Coût de l'opération HT	110 000
Coût de l'opération TTC	132 000
Subvention demandée DSIL 2026 (50% du montant HT)	55 000
Reste à charge ville TTC	77 000

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commission Transition écologique - Mobilité - Innovation réunie le mardi 2 décembre 2025, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251218-DELIB_2025-082-DE
Date de télétransmission : 06/01/2026
Date de réception préfecture : 06/01/2026

A la majorité par 30 voix pour et 1 abstention (Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE),

- Approuve le projet de renaturation d'une place communale ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération ;
- Dit que les subventions accordées seront imputées sur le chapitre 13, subvention d'investissement.

Ainsi délibéré,

A Écully, le 18 DEC. 2025

Le Secrétaire,



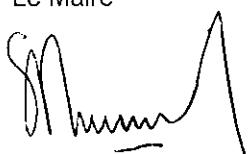
Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le - 6 JAN. 2026
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251218-DELIB_2025-082-DE
Date de télétransmission : 06/01/2026
Date de réception préfecture : 06/01/2026